



Peut-on m'imposer de prendre mon congé prénatal en période d'intercontrat (syntec) ?

Par **CharID**, le **22/05/2024** à **17:16**

Mon contrat arrivant à son terme avec mon client, je vais me retrouver en situation d'intercontrat.

Or, deux semaines après la fin du contrat débutera théoriquement mon congé maternité.

Si mon contrat n'était pas arrivé à échéance, j'aurais souhaité continuer de travailler sans prendre les 6 semaines de congés prénatal, pour les prendre en post-natal.

Dans ce cas (convention syntec), mon employeur a-t-il le droit de m'imposer de prendre mon congé prénatal de 6 semaines ?

Merci pour vos retours